

La campagne des bourses nationales de collège au titre de l'année scolaire 2025-2026 se déroule **du 01 septembre 2025 au 16 octobre 2025 inclus.**

Depuis l'année scolaire 2024-2025, vous pouvez **consentir à l'étude automatique de votre droit à bourse** lors de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant dans un collège public ou un lycée public.

Si vous avez donné votre consentement à la rentrée scolaire 2024, vous n'avez aucune démarche à faire : votre consentement est conservé à la rentrée scolaire 2025 pour que votre droit à bourse soit étudié automatiquement.

Si vous n'avez pas consenti à ce dispositif, les demandes de bourse de collège ou de lycée se font du 1er septembre au 16 octobre 2025, via le service en ligne Bourses ou le formulaire papier de demande de bourse.

Le simulateur de bourse de collège permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse nationale pour l'année scolaire 2025-2026. Il vous permet d'obtenir une estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé : [Simulateur de bourses collège](#)

→ **Par internet**

Deux possibilités s'offrent à vous pour accéder à **Scolarité-Services** :

- se connecter avec votre compte [EduConnect](#) ;
- se connecter avec FranceConnect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou votre compte de l'Assurance maladie ou l'identité numérique, ou Mobile Connect et moi, ou msa.fr.

Pour cela, veuillez cliquer sur le lien suivant :

<https://teleservices.education.gouv.fr/>

Une vidéo explicative est également à disposition pour vous aider, cliquer sur le lien suivant :

<https://youtu.be/h2jsrFMeVD8>

Pour les dossiers en ligne : laissez-vous guider. A la fin de la procédure, vous devriez obtenir un accusé d'enregistrement de votre demande.

→ **Format papier**

Si vous rencontrez des difficultés à faire la demande sur internet, vous pouvez déposer un dossier papier au service Gestion/Intendance de l'établissement.

Pour cela :

1) Télécharger et imprimer le document suivant, remplissez les pages 3 à 5, vous trouverez également le lien ci-dessous pour remplir en ligne et imprimer par la suite.

<https://www.education.gouv.fr/media/226466/download>

2) Rassemblez les documents justificatifs suivants :

- Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024
- RIB (BIC/IBAN) au nom du responsable faisant la demande
- Attestation de paiement CAF

3) Pour les dossiers format papier : remettre sous enveloppe la demande remplie accompagnée des pièces justificatives au secrétariat du collège.